

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE**

**SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**



**DU SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR
L'AMENAGEMENT DE LA COISE
(SIMA COISE)**

- EXERCICE 2013 -

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I- PRESENTATION DU SPANC DU SIMA COISE

A- Généralités

B- Le SPANC du SIMA COISE

C- Organisation du service

II- LES INDICATEURS TECHNIQUES

A- Contrôle des installations neuves : examen préalable de la conception et vérification de l'exécution des travaux

B- Contrôle des installations existantes : vérification périodique de fonctionnement et d'entretien

C- Les compétences facultatives

D- Information/Communication

III- LES INDICATEURS FINANCIERS

A- Montant de la redevance

B- Recouvrement

IV- LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

A- Les indicateurs techniques

B- Indicateur de performance

INTRODUCTION

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de sa ressource utilisable dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. L'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis. »

Article 1^{er} de la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992

Par cette loi, le législateur a confié aux communes la responsabilité de contrôler l'efficacité du dispositif d'assainissement des habitations non raccordées au réseau public.

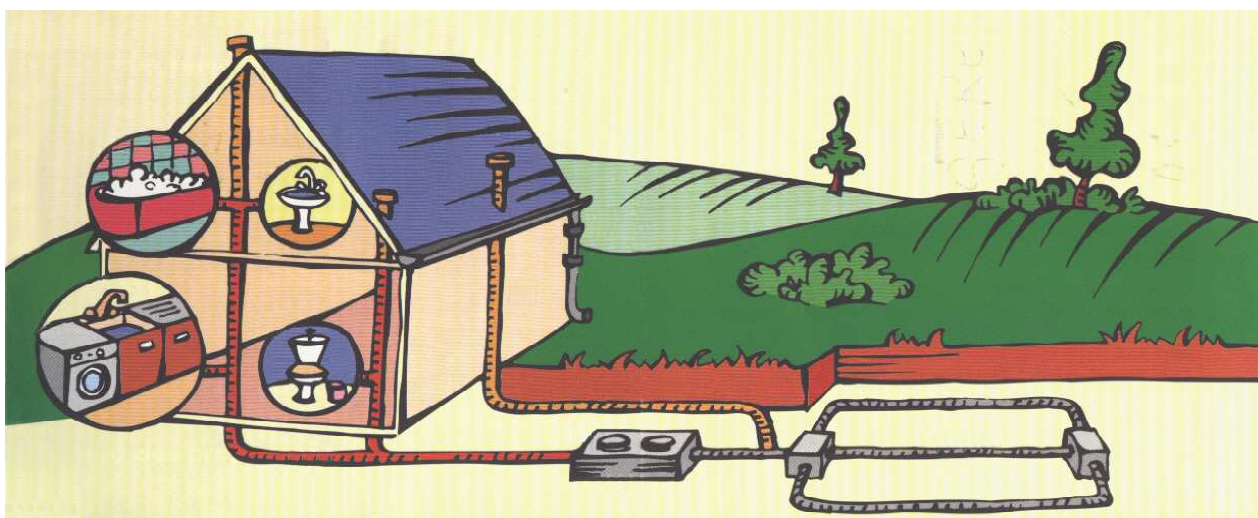
Cette mission implique la création d'un nouveau service public industriel et commercial : le service public d'assainissement non collectif, plus communément appelé SPANC.

Ce dossier présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC du Syndicat interdépartemental mixte pour l'aménagement de la Coise pour l'exercice 2013. Il expose l'organisation du service, les indicateurs techniques, financiers et les performances du service.

I- PRESENTATION DU SPANC DU SIMA COISE

A- Généralités

Par assainissement non collectif (ANC) ou assainissement autonome, on désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration et/ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.



Le SPANC est un service public local d'assainissement, à caractère industriel et commercial, qui fournit des prestations de service. Son rôle consiste à effectuer les contrôles obligatoires des dispositifs d'assainissement non collectif, c'est à dire :

- ↳ examen préalable de la conception des installations neuves ou à réhabiliter,
- ↳ vérification de l'exécution des travaux,
- ↳ vérification périodique de fonctionnement et d'entretien.

Le SPANC peut aussi prendre des compétences qui, aujourd'hui, sont facultatives :

- ↳ L'entretien des installations d'assainissement
- ↳ La réhabilitation des installations défectueuses.

B- Le SPANC du SIMA COISE

Trente-quatre communes ont transmis cette nouvelle compétence au **Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise**.

Il est à noter que le Syndicat des Eaux de Chazelles sur Lyon et de Viricelles adhère au SIMA Coise et a transféré ses compétences ANC au SPANC depuis le 2 mars 2010 seulement.

Les communes de la Fouillouse et d'Andrézieux Bouthéon ne font plus partie du SIMA Coise mais le SPANC gère encore les contrôles ANC pour 2013 et 2014. Ces communes ont rejoint St Etienne Métropole.

Le SIMA COISE, créé en 2005 et situé au Nord de Saint-Étienne, regroupe en totalité **trente quatre communes**. Le SIMA COISE a décidé de gérer ce service en régie. Ce service est doté d'un budget propre.

Ce territoire est situé majoritairement sur le bassin versant de la Coise.

Territoire d'intervention du SPANC du SIMA Coise**C- Organisation du service**

Le siège du SIMA Coise et du SPANC se situe à ST GALMIER (42), dans les locaux du pôle des services. Le SPANC est animé depuis mars 2010 par 2 techniciens : Karine AUBRY et Joël SOUVIGNET. Ces techniciens sont encadrés par un directeur : M. Yves PIOT. Isabelle GODORECCI assure la partie administrative du service : comptabilité, suivi des subventions, gestion du personnel..... Un groupe de travail composé d'élus du comité syndical se réunit environ une fois par trimestre afin de prendre les orientations d'ordre technique.

Remarque : En application des dispositions de l'article L.1415-1 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), le SIMA COISE a constitué une régie à simple autonomie financière pour l'exploitation directe de ce service public.

La création de cette régie a été validée par délibération le 9 décembre 2008 et a été mise en œuvre le 1^{er} janvier 2009.

Un conseil d'exploitation est créé, il est composé d'élus du SIMA. Le personnel administratif peut être associé avec voix consultatives. Le conseil d'administration doit être consulté sur tous les projets concernant le SPANC.

Yves PIOT, chargé de missions du SIMA, est nommé directeur du SPANC.

II- LES INDICATEURS TECHNIQUES

A- Contrôle des installations nouvelles : contrôle de conception et de réalisation

Le contrôle des installations nouvelles et réhabilitées s'effectue en deux étapes :

- **l'examen préalable de la conception** : il vise à valider l'adaptation de la filière d'assainissement envisagée aux contraintes liées à la nature du sol, à la configuration de la parcelle, au type de logement et à la conformité au regard de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié ou de l'arrêté du 22 juin 2007 ;
- **la vérification de l'exécution** : il permet d'apprécier la bonne exécution des travaux vis-à-vis du projet validé lors de l'examen préalable de conception, ainsi que la qualité des travaux effectués, l'accessibilité et le respect des prescriptions techniques réglementaires applicables.

Suite aux contrôles, un rapport technique est rédigé et envoyé au propriétaire et au maire de la commune concernée.

En 2013, **162** dossiers de conception ont été instruits et **89** installations ont été réalisées, dont (**96%** des réalisations concernent des travaux de réhabilitation). Suite à l'appui technique et aux conseils donnés aux particuliers et aux entreprises par le SPANC, le bilan des contrôles des travaux réalisés révèle que quasiment 100 % des installations sont conformes au projet validé et à la réglementation. Ces chiffres s'expliquent par la forte demande de réhabilitation groupée subventionnée.

Le bilan statistique 2013 des examens préalables de conception et des vérifications d'exécution des installations nouvelles (avec dossier d'urbanisme : PC, DT) d'assainissement non collectif est présenté dans **les annexes I et II** jointes au présent rapport.

B- Vérification du fonctionnement et de l'entretien

Pour les installations existantes, il s'agissait dans un premier temps d'effectuer un état des lieux des ouvrages. C'est le **diagnostic initial et premier contrôle de bon fonctionnement**. Il consistait à vérifier l'efficacité du système d'assainissement non collectif au regard de la salubrité publique, de l'environnement et des nuisances. Il permettait également de donner des recommandations pour améliorer le système de traitement et des conseils d'entretien (fréquence des vidanges de la fosse, aménagement possible sur la zone de traitement...). Il est fini sur l'ensemble du territoire depuis le 31 décembre 2012.

Dans un deuxième temps, il s'agit de réaliser périodiquement **la vérification du fonctionnement et de l'entretien**. Il permet de vérifier, sur la durée, l'efficacité du dispositif d'assainissement. Il sert également à vérifier les opérations d'entretien et de réhabilitation.

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2011, il existe un contrôle de bon fonctionnement dans le cadre de ventes de logements en ANC. Si le dernier contrôle a plus de 3 ans à la date de vente, un nouveau contrôle est à effectuer par le SPANC, ce rapport est à joindre à l'acte de vente.

Suite au contrôle, un rapport technique est rédigé et envoyé au propriétaire et au maire de la commune concernée. Depuis mi 2013, les rapports sont également signés par le maire avant d'être envoyés à l'usager.

Une classification définie par le groupe de travail a permis d'identifier et de dénombrer les installations qui induisent des risques environnementaux et/ou sanitaires, et de définir ainsi les réhabilitations nécessaires.

Classification du fonctionnement des assainissements non collectifs :

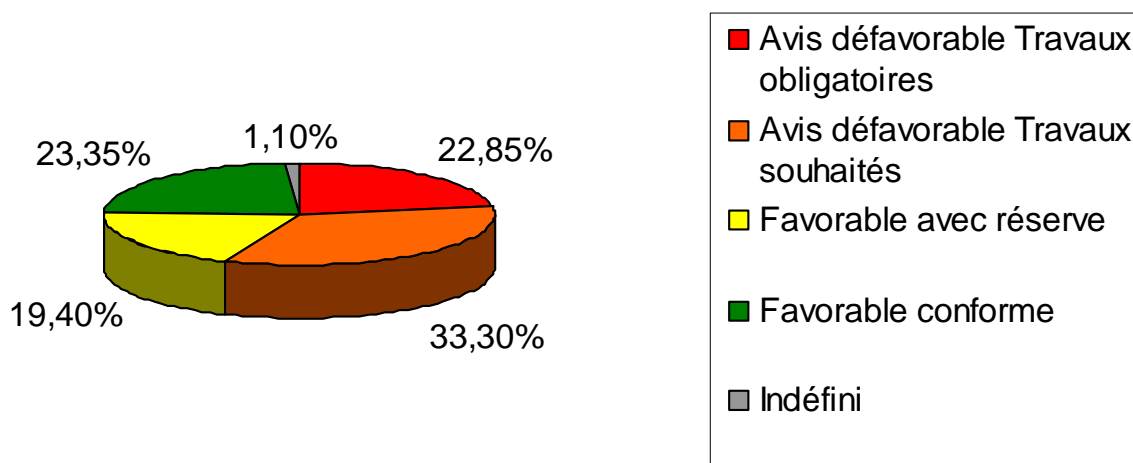
- **Favorable** : bon fonctionnement général de la filière
Installation d'assainissement non collectif conforme à la législation actuelle. Elle ne présente aucun dysfonctionnement et aucun risque pour la salubrité publique ni pour l'environnement.
- **Favorable avec réserve(s)** : acceptable sous réserve de modifications et/ou entretien à réaliser
Installation d'assainissement non collectif non conforme à la législation actuelle. Toutefois, cette non-conformité n'induit aucun risque pour l'environnement.
- **Défavorable : travaux de réhabilitation souhaitables**
Installation d'assainissement non collectif non conforme à la législation actuelle. Elle présente des dysfonctionnements pouvant induire des risques pour l'environnement et/ou pour la salubrité publique.
- **Défavorable : travaux URGENTS de réhabilitation à réaliser dans des délais**
Installation d'assainissement non collectif non conforme à la législation actuelle. Elle présente des risques certains pour le milieu naturel ou/et pour la salubrité publique.
- **Indéfini** : Aucune information sur le dispositif d'assainissement. Il faut effectuer une recherche pour déterminer la nature de la filière et assurer son entretien.

En 2013, **337 diagnostics/contrôles** de fonctionnement ont été effectués et **50 diagnostics pour vente**. Une nouvelle réglementation est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2012. A partir de cette date, toute installation dont l'existence n'est pas dûment prouvée, n'est plus dans la catégorie « indéfini » mais en défavorable avec travaux obligatoires dans les meilleurs délais par une mise en demeure par la collectivité. Cependant, il reste encore quelques indéfinis car ils n'ont pas eu de second contrôle pour les changer de catégorie.

Bilan par communes des contrôles ANC au 31/12/2013

Commune	Nb usager	Nb ANC contrôlés	Avis défavorable	Avis défavorable	Favorable avec réserve	Favorable Conforme	Indéfini
			Travaux obligatoire	Travaux souhaités			
ANDREZIEUX BOUTHEON	17	16	0	12	0	4	0
AVEIZE	178	174	67	58	16	33	0
AVEIZIEUX	103	96	16	41	17	22	0
BELLEGARDE EN FOREZ	85	85	48	15	7	15	0
CHAMBOEUF	84	81	43	16	5	17	0
CHATELUS	44	43	4	9	18	11	1
CHAZELLES SUR LYON	212	210	70	78	41	20	1
CHEVRIERES	169	167	32	54	42	39	0
COISE	106	103	15	27	27	34	0
CUZIEU	66	66	32	20	7	7	0
DUERNE	129	121	8	48	22	43	0
GRAMMOND	102	101	30	37	12	22	0
GREZIEU-LE-MARCHE	143	141	50	46	19	26	0
LA CHAPELLE-SUR-COISE	92	91	20	30	13	28	0
LA FOUILLOUSE	266	240	51	73	67	36	13
LA GIMOND	55	55	9	16	7	23	0
LARAJASSE	400	379	46	139	80	113	1
MARINGES	129	125	17	46	32	30	0
MEYS	173	166	26	52	36	51	1
MONTROND LES BAINS	10	9	2	1	5	1	0
POMEYS	133	131	18	42	39	32	0
RIVAS	14	14	2	6	0	6	0
ST ANDRE LA CÔTE	19	19	8	6	2	2	1
ST ANDRE LE PUY	29	28	16	5	3	4	0
ST BONNET LES OULES	187	182	29	54	56	39	4
ST DENIS SUR COISE	142	142	20	44	34	43	1
ST GALMIER	153	139	50	44	19	25	1
ST-MARTIN-EN-HAUT	494	482	100	182	69	118	13
ST-MEDARD-EN-FOREZ	129	125	39	48	18	19	1
ST-SYMPHORIEN-SUR-COISE	29	26	3	11	7	3	2
STE CATHERINE	156	146	25	42	25	52	2
VEAUCHE	84	82	29	35	2	14	2
VIRICELLES	28	28	9	11	2	5	1
VIRIGNEUX	168	167	21	44	62	39	1
TOTAL	4328	4180	955	1392	811	976	46
POURCENTAGE		96,58%	22,85%	33,30%	19,40%	23,35%	1,10%

Bilan des contrôles ANC sur l'ensemble du territoire du SPANC au 31/12/2013



C- Les compétences facultatives

Afin de faire bénéficier les usagers d'un service le plus compétent possible, le SIMA Coise a modifié ses statuts en février 2008 afin de prendre les compétences facultatives du SPANC : l'entretien et la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif défaillantes.

1 - Entretien des installations d'assainissement non collectif

Le but de cette compétence est d'organiser des tournées de vidange de fosses afin de faire diminuer les coûts de vidange pour les usagers. C'est aussi un moyen de pousser l'utilisateur à réaliser les vidanges de fosse de manière réglementaire et de faciliter le suivi de l'entretien des installations d'ANC par le SPANC. Cette compétence s'est mise en place dans le courant du premier semestre 2009.

En 2013, **74 usagers** ont bénéficié de ce service. La quantité a nettement augmenté car, dans le cadre des réhabilitations, de nombreuses fosses ont dû être vidangées avant d'être comblées ou enlevées.

2- Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Il s'agit d'organiser la réhabilitation d'installations d'Assainissement Non Collectif classées « points noirs », c'est-à-dire induisant des risques sanitaires et/ou environnementaux.

Le but principal de cette compétence est de faire bénéficier les propriétaires d'installation d'ANC à réhabiliter, d'aides financières publiques (CG69, AE RMC, AE LB et Région Rhône Alpes) et privées (Bulle verte) allant de 50 à 80 % mais aussi d'avoir un suivi des chantiers de réhabilitation. Cette compétence s'est mise en place durant le second semestre 2009.

En 2013, **76 installations** ont été réhabilitées et subventionnées.

Nos financeurs varient en fonction du lieu géographique : l'agence de l'eau Loire Bretagne, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Général du Rhône, la Région Rhône Alpes et la Bulle Verte. Les usagers peuvent être subventionnés de 50 à 80 %. Chaque financeurs a des critères d'éligibilité bien spécifiques.

Etat d'avancement du programme de réhabilitations groupées au 31/12/2013 :

Communes du territoire du SPANC	Nb d'études réalisées	Nb total de chantiers réalisés	Nb de chantiers réalisés en 2013
Andrézieux-Bouthéon	0	0	0
Aveize	29	20	1
Aveizieux	3	2	2
Bellegarde en Forez	8	2	1
Chamboeuf	21	5	5
Chatelus	0	0	0
Chazelles sur Lyon	36	9	8
Chevrières	12	7	3
Coise	13	12	4
Cuzieu	2	1	1
Duerne	9	8	3
Grammond	7	5	2
Grézieu le Marché	23	15	2
La Chapelle sur Coise	7	5	0
La Fouillouse	0	0	0
La Gimond	3	2	0
Larajasse	18	14	4
Maringes	14	9	5
Meys	33	16	2
Montrond les Bains	0	0	0
Pomeys	6	4	1
Rivas	0	0	0
St André la Côte	2	1	1
St André le Puy	4	2	0
St Bonnet les Oules	11	5	1
St Denis sur Coise	11	10	4
St Galmier	36	13	9
St Martin en Haut	43	25	6
St Médard en Forez	22	10	4
St Symphorien sur Coise	1	0	0
Ste Catherine	11	8	2
Veauche	3	3	3
Viricelles	2	2	2
Virigneux	3	0	0
Total	393	215	76

D- Information communication

Le SIMA Coise a communiqué par le biais d'articles de journaux (locaux ou bulletins municipaux) sur le programme de réhabilitation d'assainissement non collectif en opération groupée. De plus, des panneaux sont régulièrement posés en limite de domaine public, aux abords des chantiers de réhabilitation en maîtrise d'ouvrage publique. Voir **annexe III**.

En début d'année (28 janvier 2013) une réunion avec les entrepreneurs locaux a eu lieu afin de réviser la technique, la législation, les contrôles du SPANC et la réhabilitation subventionnée.

Un site internet a également vu le jour : **www.sima-coise.fr** et des lettres d'information sont éditées plusieurs fois par an.

II- LES INDICATEURS FINANCIERS

Le SPANC est géré comme un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), quel qu'en soit le statut juridique (régie, concession, affermage). En conséquence, la gestion du service est soumise aux principes suivants :

- règles comptables des services publics locaux de distribution d'eau et d'assainissement (instruction comptable M 49),
- budget équilibré,
- financement du service par des redevances versées par les usagers en échange des prestations effectuées.

Au cours de l'année 2013, les deux techniciens ont consacré 100% de leur temps à la réalisation des missions obligatoires du SPANC et à la mise en place et à l'exécution des compétences facultatives du SPANC. Le directeur du SPANC, responsable du SIMA a consacré 15% de son temps à l'organisation générale et au suivi administratif du service. La partie concernant la facturation et la comptabilité est gérée par l'assistante administrative du SIMA Coise. Cette mission correspond à 50% d'un temps plein.

Charges	Recettes
<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement du service (charges à caractère général et frais de personnel, y compris reversement au SIMA Coise) - Acquisition de matériel ou petites fournitures - Amortissement des immobilisations 	<ul style="list-style-type: none"> - Redevances d'assainissement non collectif : <ul style="list-style-type: none"> Contrôle de l'existant Contrôle du neuf Organisation des campagnes de vidanges Suivi des réhabilitations sous maîtrise d'ouvrage publique

A- Montant de la redevance

La redevance doit couvrir les charges de fonctionnement du service.

Les délibérations en date du 13 décembre 2011 ont modifié les montants des redevances suivantes:

- redevance pour contrôle de bon fonctionnement : 125 €.
- redevance de contrôle de conception et de réalisation d'un ANC : 200 € (dont 150 € pour la réalisation et 50 € pour la conception).
- redevance pour contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente : 150 €.
- redevance de contrôle de conception et de réalisation d'un ANC dans le cadre de réhabilitations financées par des aides publiques en maîtrise d'ouvrage publique : 450 € (dont 375 € pour la réalisation et 75 € pour la conception).
- redevance pour compétence entretien d'un montant de 30 €.
- redevance de contrôle de conception et de réalisation d'un ANC dans le cadre de réhabilitations par des aides publiques en maîtrise d'ouvrage privée : 300 € (dont 225 € pour la réalisation et 75 € pour la conception).
- redevance de contrôle de conception et de réalisation d'un ANC dans le cadre de réhabilitations financées par des aides privées : 280 € (dont 210 € pour la réalisation et 70 € pour la conception).

La délibération n° 405 du 19 février 2013 a validé les modifications apportées au règlement de service

B- Recouvrement

Pour une gestion plus souple et plus efficace, le SPANC effectue :

- l'édition de la facturation et la réalisation des titres de recettes pour le contrôle de l'existant,
- l'émission des titres de recettes pour le contrôle de conception et de réalisation tous les 3 mois.

L'encaissement et les relances sont assurés par le Trésor Public.

Pour les redevances des différents contrôles, elles sont facturées après l'envoi du rapport technique concernant le contrôle effectué.

Les conditions financières et l'application des contrôles étant définies, la création d'un règlement de service a permis d'établir les relations entre le service et les usagers. Ce règlement est un acte officiel préparé par le groupe de travail et adopté par le Comité Syndical le 10 janvier 2006. Ce règlement a été envoyé à tous les usagers. Il a été modifié à plusieurs reprises en fonction de l'évolution du service et de la réglementation.

La dernière version a été approuvée le 28 février 2012, elle est mise à disposition de toutes les communes adhérentes au SPANC du SIMA Coise et distribué aux usagers avant chaque avis de passage ou intervention du SPANC.

IV- LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

A- Indicateurs descriptifs du service

➤ D301.0 : Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC

Cet indicateur descriptif du service permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

D'après les études de zonage d'assainissement suivantes, réalisées par chaque commune membre, on peut estimer le nombre d'habitations situées en zone d'assainissement non collectif.

Communes du SIMA Coise sur tout le territoire	Population totale des communes du SPANC	Nombre de foyer en ANC	Estimation du nombre de personnes desservies par le service
Andrézieux-Bouthéon	9522	17	39
Aveize	959	178	409
Avezieux	1260	103	237
Bellegarde en Forez	1464	85	196
Chamboeuf	1358	84	193
Chatelus	145	44	101
Chazelles sur Lyon	5080	212	488
Chevrières	845	169	389
Coise	616	106	244
Cuzieu	1389	66	152
Duerne	660	129	297
Grammond	751	102	235
Grézieu le Marché	742	143	329
La Chapelle sur Coise	382	92	212
La Fouillouse	4234	266	612
La Gimond	217	55	127
Larajasse	1477	400	920
Maringes	566	129	297
Meys	637	173	398
Montrond les Bains	4031	10	23
Pomeys	939	133	306
Rivas	406	14	32
Saint André la Côte	280	19	44
Saint André le Puy	1182	29	67
Saint Bonnet les Oules	1600	187	430
Saint Denis sur Coise	548	142	327
Saint Galmier	5293	153	352
Saint Martin en Haut	3429	494	1136
Saint Médard en Forez	806	129	297
Saint Symphorien sur Coise	3069	29	67
Sainte Catherine	856	156	359
Veauche	8061	84	193
Viricelles	402	28	64
Virigneux	465	168	386
Total	63 671	4 328	9 954

Au 1^{er} janvier 2008 indice INSEE dans le Rhône et la Loire 2.3 personnes par ménage

➤ **D302.0 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif**

Cet indicateur descriptif du service permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC	OUI	NON
Délimitation des zones d'ANC par une délibération	20	0
Application d'un règlement du SPANC approuvé par une délibération	20	0
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées	30	0
Mise en œuvre de la vérification du fonctionnement et de l'entretien	30	0
TOTAL des points	100	

Éléments facultatifs du SPANC	OUI	NON
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	0
TOTAL des points	30	

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif pour le SPANC du SIMA Coise est de 130 sur 140.

B- Indicateur de performance

➤ **P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif**

Cet indicateur mesure le niveau de conformité du parc des dispositifs d'assainissement en zone d'assainissement non collectif.

Le ratio entre le nombre d'installations contrôlées conformes à la réglementation et le nombre total d'installations contrôlées, depuis la création du SPANC et jusqu'au 31 décembre 2013, est obtenu de la façon suivante :

$$\frac{\text{Nombre total d'installations contrôlées classées favorables* (diag + installation neuves)}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées}}$$

$$\text{Soit } (811+976) / 4180 = 42 \%$$

Taux de conformité des dispositifs d'ANC du SIMA Coise : 42 %

* favorables avec ou sans réserves

ANNEXES

ANNEXE I : Contrôles de conception effectués en 2013

ANNEXE II : Contrôles de réalisation effectués en 2013

ANNEXE III : Communication